

“ Je l'ai approuvé parce que j'en ai trouvé le but légitime et bon et que les moyens proposés pour atteindre ce but sont justes et honnêtes.

“ Sur ce je demeure bien cordialement comme toujours

Voire dévoué serviteur,

† L. F., EVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES.

F. X. A. TRUDEL, *Avocat.*

---

MONTREAL, 6 JUIN 1871.

“ MONSIEUR,—La présente est pour certifier à qui voudra l'entendre que j'approuve en tout point le *Programme Catholique* et qu'il n'y a rien dans ce programme qui soit dans mon opinion digne de blâme, même au point de vue de l'opportunité.

“ J'ajoute que je considère ce programme comme la plus forte protection du vrai parti conservateur et le plus ferme appui des bons principes qui doivent gouverner une société chrétienne.

“ Je m'attache à ce principe parce que j'y vois le salut de ma chère patrie, qui ne sera véritablement libre qu'en autant que la liberté de l'Eglise y sera respectée avec tous les droits qui seront assurés et garantis.

“ Veuillez bien me croire, monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur,

† IG., EV. DE MONTRÉAL.

F. X. A. TRUDEL, *Avocat.*

V

Voici maintenant la preuve assermentée des circonstances qui ont accompagné la formation du programme et des motifs qui ont présidé à son adoption :

FRANÇOIS-XAVIER-ANSELME TRUDEL, Ecuier, Avocat de la cité et du district de Montréal, l'un des membres de la Législature Provinciale de Québec, étant duement assermenté—dépose et dit :

Au commencement d'Avril 1871, dans une conversation que j'eus avec Alphonse Desjardins, Avocat, chevalier de